Chalette

Magazine municipal / n°103 / Février 2019



Chalette Place Commune



Le service public, un bien commun à préserver!

Dossier > Pages 4 à 7



DSP transport : des améliorations qui en appellent d'autres!

> Pages 8 et 9

L'actu de votre ville au quotidien : abonnez-vous à la page @Chalette.sur.Loing



Édito



Franck Demaumont et les élu·e·s de Chalette partent à la rencontre des habitants jusqu'au printemps

La cérémonie des vœux à la population a été l'occasion de rappeler les ambitions que la Municipalité porte avec l'ensemble des forces vives et les citoyens qui font la richesse de la commune, afin de construire ensemble le Chalette de demain.

Des élus à vos côtés!

Elle a été aussi l'occasion de rappeler combien nous sommes aux côtés des Chalettois.es quand il s'agit des luttes sociales, de la défense du service public, de la justice, de la paix, quand il s'agit de «faire bouger les choses», afin que le «vivre et faire ensemble» perdure à Chalette.

Et Chalette a l'intention de continuer d'avancer avec vous! Ce bulletin municipal, à travers le détail des actions que nous menons chaque jour, des services que nous avons mis en place à votre intention et des combats que nous menons pour que justice sociale et bienêtre soient le quotidien des Chalettois·es, le démontre amplement.

Ainsi, vous pourrez faire vous-mêmes le constat de toutes les réalisations municipales entreprises depuis 2014. Vous pourrez vérifier que tous les engagements de l'équipe municipale ont été scrupuleusement respectés. Car à Chalette, les élus «disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent». Chalette agit, malgré les difficultés financières, Chalette avance avec sa population.

L'heure du bilan et de la projection dans l'avenir!

2019, c'est l'heure du bilan! Mais aussi de l'établissement des perspectives d'avenir. Nous devons donc prendre des engagements pour les années à venir en concertation avec vous.

C'est dans la discussion, l'échange, le débat que les projets se construisent et évoluent. Le futur projet municipal, c'est avec vous que nous voulons le bâtir, car c'est avant tout une affaire de citoyens!

Je vous attends donc nombreux à toutes les rencontres que nous avons organisées pour les semaines à venir, les élus et moi.

Je vous attends constructifs et combatifs!

Franck Demaumont, maire de Chalette-sur-Loing, vice-président de l'AME

Sommaire

P2 - Édito

P3 - Actualité Immense succès de la cérémonie des vœux à la population

P4 à 7 - Bilan de mandat Le service public, un bien commun à préserver

P8 et 9 - Actualité DSP transport de l'Agglomération, des avancées qui en appellent *d'autres*

P10 - Solidarité Contre les expulsions locatives, un collectif de prévention est né!

P11 - Seniors S'évader avec le SEMURPA Le centenaire de Mme Suzanne Robert célébré comme il se doit

P12 - Culture Des événements participatifs et populaires en gestation

P13 - Sport et loisirs Des activités pour les jeunes Chalettois pendant les vacances Il va traverser la Manche à la

P14 - Libre expression

voile en solitaire

P15 - Vœux de la Municipalité Le personnel communal à l'honneur!

P16 - À l'affiche

Au point rencontre de Carrefour Market le 27 janvier

RENCONTRES ÉLUS/HABITANTS

Pour échanger avec vos élus, rendez-vous aux prochains points de rencontre :

- **Vendredi 8 février** · 16h · École Michel-Moineau
- **Vendredi 22 février** · 10h · Marché de Vésines
- Mardi 26 février · 16h · École Pierre-Perret
- Dimanche 3 mars · 10h · Marché · Place Jean-Jaurès
- Mardi 5 mars · 16h · École de Vésines
- Vendredi 8 mars · 16h · École Henri-Barbusse
- Mardi 12 mars · 16h · École Camille-Claudel

Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont Directeur de la communication : B. Ballu Rédaction : B. Ballu, B. Taleb, P. Avezard Graphiste : P. Weber Impression :

Imprimerie Leloup - Villemandeur Imprimé sur papier 100% recyclé



Actualité

Immense succès de la cérémonie des vœux à la population



Samedi 19 janvier, ce sont près d'un millier de Chalettois. es, de tous horizons et de tous âges, qui ont répondu à l'invitation de la municipalité à participer à la cérémonie des vœux à la population. En préambule à la soirée, un messager des Gilets jaunes a remercié le maire **Franck Demaumont** pour son soutien et a invité la population à continuer le combat pour plus de justice sociale. Ce message a été suivi de la projection d'une rétrospective de l'année, laquelle a introduit l'allocution du maire.

Après avoir rappelé le plaisir qui est le sien d'accueillir chaque année les Chalettois à l'occasion des vœux, celui-ci a souligné que « 2019 sera une année importante pour Chalette. D'abord parce plusieurs projets importants vont être engagés ou finalisés. Je pense au nouveau groupe scolaire de Vésines, à la nouvelle piscine, à la rénovation

du foyer Marlin, au nouveau bâtiment des services techniques, à la démolition du Pôle communication qui permettra l'aménagement du site. Je pense également au rendez-vous du « Forum jeunes » que nous allons réaliser en juin et à tous les rendez-vous, plus habituels, si appréciés des Chalettois, que sont la Fête de Chalette, la Journée de la Fraternité ou « Chalette fait son (f)estival ». L'intervention s'est terminée par l'invitation aux Chalettois à venir nombreux aux futures rencontres « pour construire ensemble, rêver ensemble le Chalette de demain »!

Retrouvez l'intégralité du discours et plus d'images de la soirée sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr ou sur la page Facebook : chalette-sur-loing.



Bilan de mandat : poursuivons le débat Le service public, un bien commun à préserver!

La gestion locale n'est jamais neutre. Elle est le résultat de choix politiques.

Dans notre commune, l'équipe municipale assume des choix ambitieux en termes de mise en place de services publics de proximité et de qualité.

'est le choix de la réussite éducative des enfants chalettois, par l'intermédiaire des activités périscolaires et extrascolaires ou la construction de la nouvelle école de Vésines.

C'est le choix de la lutte contre la désertification médicale avec l'ouverture du Centre municipal de santé.

C'est le choix de la solidarité de proximité avec la création de la Régie de quartier Fratercité.

Qu'est-ce que le service public?

Le service public peut être défini comme une activité d'intérêt général prise en



charge par une administration publique (État, collectivité territoriale ou établissement public). Il permet de répondre à la satisfaction de besoins élémentaires des citoyens – comme apprendre, se loger, se déplacer, se soigner, se cultiver, se divertir... – et par là même de garantir l'exercice réel de droits fondamentaux, individuels et collectifs.

Le principe d'égalité au cœur du service public

Celui-ci permet de mettre à disposition de tous des biens essentiels, longtemps réservés à une minorité et qui, sans leur socialisation, ne seraient pas accessibles aux citoyens les plus pauvres.

À Chalette, par exemple, aucune famille ne débourse le coût réel d'un menu proposé par les restaurants scolaires, de l'ordre de 7 euros.

Privatiser ce service reviendrait à en exclure les enfants des familles les plus modestes. Autrement dit, le service public, grâce à son financement réparti sur l'ensemble

Les services et équipements publics municipaux

au service du bien commun

Des structures adaptées au public accueilli : crèche, accueils de loisirs, de jeunes, périscolaires répondant aux règlementations en matière de taux d'encadrement pour prendre en compte les besoins psychologiques et physiologiques des enfants.

Des actions quotidiennes périscolaires dans les groupes scolaires, le directeur d'école et le directeur périscolaire étant, en complémentarité, les garants de la journée de l'enfant.

Pour soutenir les enseignants en école maternelle, la Ville a fait le choix d'affecter un agent territorial spécialisé dans chaque classe. Des actions quotidiennes en dehors de l'école : chaque soir, l'aide aux devoirs dans les accueils jeunes permet aux collégiens de trouver des adultes ressources.

Des activités physiques de pleine

nature avec le Service des sports, pour une pratique sportive innovante pour toutes les écoles élémentaires : tir à l'arc, VTT, orientation, voile... seul dispositif de ce type dans le Loiret. Des cycles de natation, mis en place par les maîtres-nageurs pour toutes les classes élémentaires, préparent l'ensemble des enfants à acquérir la compétence de la nage à la fin du cycle 3.



des contribuables et son accessibilité universelle, permet de réduire les inégalités sociales.

Menaces sur les services publics

Malgré leur caractère indispensable et leur efficacité, les services publics sont attaqués par des politiques ultralibérales. Le contexte politique – national et européen – n'est pas propice à leur maintien et à leur nécessaire développement. Leur privatisation s'étend. La réforme ferroviaire votée par la majorité gouvernementale en juin 2018, malgré un mouvement social d'ampleur des cheminots, est le dernier exemple en date de remise en cause du service public.

La logique de rentabilité financière s'impose contre celle de l'intérêt général, amenant la suppression des services les plus « coûteux ».

En plus de ce mouvement de marchandisation, les services publics connaissent une transformation dans leur mode de fonctionnement. De plus en plus de services publics se voient imposer des objectifs et critères calqués sur le fonctionnement des entreprises privées au détriment de l'intérêt général.

Les difficultés des collectivités territoriales

La politique austéritaire est imposée aux communes. Elle s'exprime par l'intermédiaire des baisses continues de dotation globale de fonctionnement versée par l'État. Cela met en péril les services publics de proximité et du quotidien.

C'est sans compter également sur les menaces pesant sur l'organisation territoriale de la République. Les intercommunalités étendent progressivement leur champ d'action, risquant de transformer, à terme, les communes en coquilles vides, privées de pouvoirs et de moyens. Surtout, ces transferts de compétences éloignent les citoyens des centres de décisions et des services publics.

Un conquis à maintenir et à développer

En dépit de ces remises en cause, les services publics restent encore un élément essentiel de l'État social. Avec la fiscalité et les prestations sociales, ils ont des effets redistributifs très importants. Ils sont aussi un des piliers du pacte républicain, permettant de développer le lien social, de promouvoir le vivre-ensemble et de construire la citoyenneté. Ils ne sont pas tombés du ciel : ils sont le fruit de luttes. Des conquis qui nécessitent une mobilisation de chaque instant en vue d'un maintien et d'un essor.

Des animations artistiques et sportives dans les collèges par le Service municipal de la jeunesse, sur le temps de pause méridienne, toute l'année scolaire. Un soutien de la Ville aux écoles pour les activités complémentaires : cirque, jardinage, art, sport, échecs, classes de découverte...

Des actions de prévention/information dans les écoles, collèges et lycée mises en œuvre par le Point Information Jeunesse et le Service municipal de la jeunesse, mais aussi par la Prévention routière encadrée par la Police municipale.

Le Service enfance-famille est, chaque semaine et durant les vacances, à l'écoute des familles qui peuvent rencontrer des difficultés dans la fonction parentale.

Le Hangar : cette salle de spectacles propose annuellement un programme artistique de qualité. Le théâtre, la musique, la chanson, le cinéma, les marionnettes, le cirque, la danse et des expositions s'y succèdent pour le plaisir des enfants (certains spectacles leur sont particulièrement destinés) et des adultes.

La médiathèque et la ludothèque, situées dans le même lieu, accueillent le public individuellement ou en groupe. Tout le long de l'année, de nombreuses classes se rendent à la médiathèque, où des ateliers et expositions sont organisés.

L'Espace public numérique avec ses différents ateliers informatiques et activités en direction des personnes âgées ou de tout un chacun: ses ateliers, ludiques ou initiatiques, contribuent à réduire la fracture numérique et à démys-

tifier l'outil informatique, tout comme l'écrivain public installé à la Maison des associations.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) intervient dans différents domaines : accompagnement des personnes en difficulté, accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA pouvant prétendre à un contrat aidé, suivi des familles en situation d'impayés de loyer et menacées d'expulsion, distribution de bons alimentaires, attribution d'aides financières pour régler les loyers, factures d'énergie et assurances, aides à l'énergie et au maintien dans le logement, mise en place de dossiers pour la téléalarme pour les personnes âgées.





Le Service municipal des retraités et personnes âgées (SEMURPA), avec le service des repas à domicile, la gestion du foyerrestaurant Jacques-Duclos labellisé « résidence autonomie », ses nombreuses animations et les Rencontres d'octobre, la fête annuelle des retraités et personnes âgées qui rassemble autour d'un repas et d'une journée festive près de 1000 personnes, ses actions pour favoriser le maintien à domi-

Les services d'aménagement urbain, de l'environnement, et techniques participent à l'entretien des espaces publics et au développement de la ville, notamment à travers des projets de constructions de logements et d'équipements publics, instruisent les projets portés par les habitants, améliorent le cadre de vie de tous.

Le Relais d'assistantes maternelles (RAM), à l'attention des parents en recherche d'un mode d'accueil pour leur jeune enfant, mais aussi des assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession.

La crèche municipale Danielle-Casanova qui a bénéficié de transformations importantes : les dernières en date se sont déroulées de janvier à juin 2017. L'objectif était de renforcer la sécurité du bâtiment et de rendre l'accueil des enfants le plus fonctionnel et agréable possible

La Maison de la nature et de l'eau, lieu d'apprentissage de l'écocitoyenneté. Parallèlement aux actions d'entretien et de valorisation de son patrimoine naturel, la Ville contribue à l'éducation à l'environnement. C'est dans cet esprit que la Maison de la nature et de l'eau offre au public, en particulier aux élèves, un lieu de sensibilisation à la nature.



Le personnel municipal en quelques chiffres

Le bilan social établi en décembre 2017 par le Centre de gestion du Loiret précise que 340 personnes travaillent à la mairie de Chalette, 61 % d'entre elles sont fonctionnaire territorial, 24 % sont contractuel sur un emploi permanent et 15 % sur un emploi non permanent. La moyenne d'âge est de 48 ans et 63 % des agents sont des femmes.

Toujours en 2017, les dépenses de personnel représentaient 66,58% des dépenses de fonctionnement, soit 10.557.125 € sur 15.855.685 €.

Une centaine de métiers concourt à faire vivre le service public municipal du quotidien : agent d'entretien, menuisier, garagiste, agent de la voirie, agent des espaces verts, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), secrétaire administratif, agent comptable, agent aux ressources humaines, instructeur en droit des sols, animateur socioculturel, animateur en direction des jeunes ou des seniors, travailleur social, éducateur sportif, maître-nageur sauveteur, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, bibliothécaire, ludothécaire, régisseur de salle de spectacle, secrétaire médical, médecin, dentiste, etc...

La déneigeuse des Services techniques en action le 22 janvier dernier

La prise en compte du handicap

La Ville de Chalette, comme toute structure employant plus de 20 salariés, est soumise à l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap qui est fixé à 6 % des effectifs. Même si à Chalette le taux d'emploi reste inférieur, en deux ans il a progressé d'1 %, passant de 2,87 à 3,86 % de personnel handicapé au sein des effectifs municipaux. Dans ce taux de 3,86 % on retrouve des agents fonctionnaires, contractuels, mais aussi le recours aux associations d'insertion, telle que ASTAF⁽¹⁾, qui interviennent occasionnellement sur des chantiers d'entretien des espaces verts communaux.

(1) Association sous tutelle avec foyer (mission sociale).



De nouveaux services publics de proximité

Création d'un Service de solidarité de proximité

Il s'agit d'un système de troc de compétences, le plus souvent gratuit, entre des particuliers, dans des domaines très variés tels que le bricolage, le jardinage ou encore la garde d'enfants.

Le concept de l'échange de services et de savoirs répond à une double préoccupation portant à la fois sur le renforcement de la solidarité et de la cohésion locale, et il permet de lutter contre l'isolement. C'est une action intergénérationnelle et interculturelle.

L'idée d'un tel réseau d'échange a été proposée lors de la concertation, notamment dans le cadre des rencontres avec les acteurs associatifs. Cela répond en effet à une préoccupation forte qui est de permettre aux habitants les moins favorisés de mieux accéder à des services du quotidien. Il s'agit également de renforcer les liens entre les citoyens et de valoriser les savoir-faire de chacun.

Création du Centre municipal de santé : le droit à la santé pour tous !

C'est un service de proximité répondant au problème de désertification médicale et dispensant les soins de premier recours pour toute personne qui le souhaite, dans le cadre d'un projet de santé porté par des médecins. Voir ci-dessous.

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ AMBROISE-CROIZAT



Près de 20 mois après son ouverture, l'activité du CMS confirme que le choix politique de la Municipalité d'investir dans ce service public proximité était juste et répondait à un besoin important de la population. Pour preuve, en 2018, les médecins ont accueilli 5 consultations dont 3 495 en tant que médecins traitants. Dans la même période, plusieurs actions de prévention ont été menées lors de permanences:

- permanences « vaccination contre la rougeole » ;
- permanences « vaccination contre la grippe » qui ont accueilli 99 personnes, sans compter les vaccinations réalisées lors des consultations ; ainsi tous les patients à risque du CMS ont été vaccinés, un succès pour cette campagne qui témoigne d'une prise de conscience de l'opinion ;
- action de repérage de l'obésité chez l'enfant dans le cadre des consultations.

Pour l'année 2019, hormis le renouvellement de la campagne de vaccination contre la grippe, plusieurs actions de prévention sont à l'étude :

Dans les semaines et mois qui viennent, cinq dentistes de l'agglomération vont cesser leur activité. Le cabinet dentaire du CMS ne manquera donc pas d'être sollicité et risque de ne pas pouvoir répondre aux demandes de rendez-vous dans l'immédiateté. Il est donc demandé de faire preuve d'ores et déjà de patience et de compréhension.

- action de prévention contre le cancer de l'utérus en direction du jeune public féminin, collégiennes et élèves de CM2 (vaccin anti papillomavirus à partir de 12 ans);
- sensibilisation à l'intérêt de la vaccination pour les enfants (crèche, écoles) ;
- sensibilisation à l'importance du lavage des mains ;
- mise en place d'un atelier thérapeutique dont le thème reste à déterminer.

Ouverture du cabinet dentaire fin février

Enfin, une bonne nouvelle : le cabinet dentaire annoncé pour le début de l'année ouvrira bien ses portes en février avec l'arrivée de Mme Maud Perdereau. Les consultations se dérouleront les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Comme pour les médecins généralistes, les rendez-vous se prendront par téléphone (02 18 12 80 16) ou sur le site Doctolib.

La prise de rendez-vous débutera deux semaines avant l'ouverture du cabinet dentaire à partir de mi-février.



Actualité

DSP Transport de l'Agglomération, des avancées qui en appellent d'autres

Le 20 décembre dernier, le Conseil communautaire a délibéré sur le choix du délégataire du service public pour les transports de notre agglomération en désignant la société Kéolys (Amélys) pour les années à venir.



Hiba Pruneau à la rencontre des usagers à la gare, en décembre 2017

appelons qu'il y a près d'un an, sous l'impulsion d'Hiba Pruneau, première adjointe au maire en charge de la solidarité de proximité, et de Marie-Madeleine Heugues, adjointe aux affaires scolaires, toutes deux membres de la Commission transport à l'Agglomération, les élu-e-s de Chalette ont animé « les assises du transport » afin de relever les besoins des Chalettois et de les défendre pour qu'ils soient pris en compte dans le cahier des charges de la Délégation de service public du transport.

Dans ce cadre, de mi-novembre à janvier, les élu-e-s de la Ville sont allé-e-s à la rencontre des usagers du transport, aux arrêts de bus comme dans les rues non desservies, guidé-e-s par un entretien ouvert où chacun a pu s'exprimer sur le transport et la mobilité.

De ces rencontres et réunions publiques un constat a été rédigé sur les difficultés ressenties en matière de transport et sur les améliorations attendues, de manière à les faire remonter au niveau de l'Agglomération montargoise. Au premier rang desquelles le manque de fréquence des bus accompagné d'un cadencement complexe à retenir pour les usagers et non usagers. Les Chalettois interrogés souhaiteraient également une offre de transport plus étendue le soir et le matin, et les samedi et dimanche. Mais surtout, ils déplorent le manque de liaison entre l'est et l'ouest de la ville et l'absence de navette inter-quartiers qui oblige à repasser par le centre-ville de Montargis ainsi que des tarifs jugés trop onéreux. Autant de griefs qui ont été relayés par Hiba Pruneau et Marie-Madeleine Heugues lors des différentes réunions à l'AME.

Fortes du soutien unanime du Conseil municipal de Chalette, elles ont soutenu plusieurs propositions, au premier plan d'entre elles la création de navettes interquartiers, le renforcement du nombre d'arrêts et de la fréquence des bus, une gare routière sécurisée devant les lycées Durzy et Château-Blanc, la gratuité pour les scolaires, les sans-emploi et les personnes en situation de handicap.

Qu'en est-il du contenu de la DSP Transport de l'Agglomération ?

Certaines propositions traduisent un progrès pour la population : deux lignes circulaires, renforcement de l'offre à la gare et au Centre hospitalier, gratuité pour les scolaires pour deux aller/retour par jour... Tout cela, les élus de Chalette le proposaient depuis longtemps et l'avaient rappelé avec force lors des Assises de la Ville : « la gratuité des transports pour les scolaires, permettre aux salariés et aux demandeurs d'emploi d'accéder à leurs lieux de travail et de formation... permettre aux habitants d'accéder à un bus régulier à l'arrivée des trains, permettre aux malades et visiteurs d'accéder à l'hôpital, y compris le dimanche ».

Ces propositions ont irrigué le débat pour se traduire en un progrès, certes insuffisant mais tout de même concret, pour la population. Si cette gratuité partielle voit le jour, c'est parce que cette question de l'accès aux transports pour tous monte très fort dans la population. C'est donc une première avancée positive pour toutes ces familles qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois. Par ailleurs, d'autres propositions présentées sont également dignes d'intérêt : l'optimisation des lignes régulières secondaires, la mise à disposition de vélos, la signalétique, le service à la demande « FLEXO gare », le service à la demande « FLEXO soirée »...



Mais cela ne suffit pas eu égard aux besoins de la population et au retard pris depuis des années.

Pour Hiba Pruneau et Marie-Madeleine Heugues, il faudrait élargir la gratuité aux demandeurs d'emploi et à ceux qui sont au RSA, aux personnes en situation de handicap, aux retraités et personnes âgées, et étudier la faisabilité d'une gratuité pour tous, comme c'est le cas dans plusieurs agglomérations, Châteauroux, Dunkerque... Ce serait une mesure bonne pour le climat et qui change la vie. Ce serait également un outil de lutte contre l'exclusion et l'isolement.



« Le travail fait en profondeur a permis des avancées. Je me félicite que l'on conforte dans le nord-ouest de l'agglomération les déplacements à travers les lignes 1 et 2 et, évidemment, que l'on crée des lignes transversales qui éviteront de passer systématiquement par la place Mirabeau... L'ambition qu'on doit porter pour les années qui viennent par rapport au pouvoir d'achat et aux enjeux environnementaux, c'est faire de ce mode de transport et de déplacement un véritable choix de vie pour permettre à chacun - on a beaucoup parlé des jeunes et de la gratuité – d'en faire un moyen de vivre sa ville en liberté. »

Extrait de l'intervention de Franck Demaumont au Conseil d'Agglomération du 20 décembre 2018



« Les Assises du transport ont permis de faire remonter les doléances de la population chalettoise et ainsi de répondre à certaines exigences en termes de mobilité dans l'agglomération. Ces exigences n'auraient certainement pas abouti si ces assises n'avaient pas eu lieu car, de son côté, l'AME n'a pas réalisé une action d'une telle envergure pour recenser les besoins des habitants.

Il faut également pointer un investissement financier très insuffisant de la part de l'AME pour une offre de mobilité en rapport avec une agglomération aussi importante de 65 000 habitants. »

Extrait de l'intervention de Marie-Madeleine Heugues au Conseil d'Agglomération du 20 décembre 2018

« La nouvelle DSP montre quelques évolutions grâce à une forte mobilisation de la Ville de Chalette pour faire évoluer notre système de transports en commun. Avec vous, nous avons pu faire bouger les lignes des transports en commun grâce aux Assises des transports.

Des progrès restent à faire. Certaines agglomérations voisines nous prouvent la faisabilité de donner les moyens aux citoyens de circuler autrement en impulsant la gratuité.

Parce que nous voulons être cohérents avec nos engagements de l'Agenda 21, faire des économies et préserver notre planète, les élues de Chalette s'engagent à poursuivre ce travail de démocratie participative afin de porter une politique ambitieuse de la mobilité. »

Hiba Pruneau, première adjointe et membre de la Commission transport à l'Agglomération



Bientôt une ligne 4 inter-quartiers : Mirabeau \cdot Éluard \cdot Vésines \cdot Hutchinson \cdot Chalette Bourg \cdot Gare

Les points positifs

- fin du réseau en étoile ;
- création de deux lignes circulaires sans rupture de charge d'est en ouest, plus ligne 4 au nord et ligne 1 au sud ;
- obtention d'une liaison directe pour l'hôpital, gare SNCF, établissements scolaires, grands employeurs comme Hutchinson, base de loisirs, ou encore ZAC d'Antibes;
- obtention d'horaires matinaux et tardifs à la gare SNCF, de 6 h à 21 h) ;
- obtention de deux horaires le dimanche pour se rendre à l'hôpital (15 h et 17 h);
- obtention d'un horaire pour le samedi en soirée pour les sorties culturelles (23 h 15) sans réservation mais en un seul lieu (place Mirabeau);
- obtention du pôle multimodal avec création d'un jalonnement piétonnier dans le souterrain de la gare, d'un abri à vélos sécurisé, d'une communication des horaires de train sur les documents Amélys;
- création de correspondances train-bus avec un temps moyen de 15 minutes, réduit à 10 minutes en heure de pointe ;
- location de vélos électriques et de trottinettes.

Les points négatifs et questions

- un investissement insuffisant pour le parc de véhicules ;
- quels cadencements et quelles navettes transversales gratuites reliant le Bourg à Kennedy par la rue Mandela pour Chalette ?
- tarification restant trop élevée, notamment pour les jeunes ;
- pourquoi ne pas instituer un ticket à l'unité valable la journée entière ? élargir la gratuité aux scolaires du primaire aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux personnes au RSA, aux personnes à mobilité réduite, et aux personnes âgées ?
- pas de création d'un parking à vélo sécurisé à Chalette, deuxième ville de l'agglo en terme de démographie et presque aussi peuplée que la ville centre ;
- installation d'un écran d'infos en temps réel également à Chalette et pas uniquement à la gare, à Montargis, à l'hôpital et dans la zone d'Antibes ;
- quant à la tarification combinée SNCF-Amélys, quelle catégorie d'abonnés est concernée ?

Solidarité

Contre les expulsions locatives, un collectif de prévention est né!



Il y a quelques mois, à la demande du maire, Franck Demaumont, un collectif de prévention contre les expulsions locatives s'est constitué à Chalette. Composé d'une quinzaine d'associations, de citoyens et d'élus, il a pour objectif de lutter contre les expulsions locatives, notamment celles sans solution de relogement.

utter contre les expulsions locatives n'est pas une nouveauté pour les élus chalettois qui, depuis de nombreuses années, soutiennent et accompagnent les familles en difficulté. Ainsi, le travail engagé avec les différents partenaires, notamment les bailleurs sociaux, a conduit à limiter le nombre d'expulsions à Chalette. Pour autant, aussi positif soit ce constat, il n'est pas concevable qu'au XXI^e siècle, en France, des enfants, des hommes et des femmes se retrouvent à la rue pour des raisons de chômage, de séparation, de maladie, de licenciement.

Un collectif de prévention pour accompagner les familles en difficulté

Partant du constat que malgré le travail effectué par le CCAS et les bailleurs sociaux, des familles en difficulté rejettent, pour différentes raisons, l'idée de s'adresser aux institutions susceptibles de les accompagner dans leurs démarches, l'idée de constituer un réseau de solidarité est née considérant qu'il était sans doute plus aisé pour ces familles de s'adresser à des associations ou des citoyens qui peuvent être leur voisin, leur collègue, leur ami.

Les missions du collectif

Les membres du collectif se sont donné quatre objectifs.

- Développer la communication sur la prévention des expulsions auprès d'un large public afin de garantir l'accès aux prestations de droit commun et de prévenir les situations à risque (distribution de brochures, tenue de stands lors de manifestations ou de forums, articles dans la presse locale et dans le magazine municipal).
- Renforcer l'accompagnement auprès des ménages difficiles à mobiliser via des personnes ressources (développer la solidarité via des pratiques de « l'aller

vers » permettant le contact avec le locataire, désigner un référent bénévole aux côtés du ménage pour soutenir la famille dans ses démarches, éviter le morcellement des interventions et organiser la coordination).

- Dénoncer publiquement les violations du droit au logement (remplir des fonctions d'alerte et de vigie pour faire évoluer la prise de conscience de l'opinion et des pouvoirs publics afin que les agissements contraires aux droits humains et préjudiciables aux personnes concernées cessent).
- Repérer et signaler l'habitat indigne et les marchands de sommeil (signaler les logements sur-occupés ou insalubres afin de réaliser un inventaire ou enclencher une enquête, en incitant les gens à en parler).

Les actions du collectif

D'ores et déjà des actions ont été entreprises ou sont en préparation. Un arrêté du maire « anti mise à la rue sans relogement » a été transmis aux autorités. Le collectif participera au Forum d'accès aux droits (1) le 27 mars prochain, sur le « plateau », à l'espace intercommunal. Il travaillera avec le CCAS, dans la confidentialité, pour soutenir les personnes dans leurs démarches dès le début de leurs difficultés (il est plus facile de régler une situation si elle est prise au début). D'autre part, le collectif envisage de se rapprocher des propriétaires privés afin de leur présenter les garanties auxquelles ils peuvent prétendre. De même, un projet d'élaboration d'un permis de louer (lutte contre l'habitat indigne) est en cours d'étude au niveau de l'agglomération. De son côté, le collectif souhaite s'atteler à un projet sur le droit à l'énergie et sur la création de logements et d'accueil pour des femmes victimes de violences.

Pour rejoindre le collectif, contacter le CCAS de la Ville : ccas@ville-chalette.fr - 02.38.89.59.93

(1) Organisé dans le cadre du Contrat local de santé.



Seniors

S'évader avec le SEMURPA(1)

u 18 au 25 mai, en partenariat avec l'ANCV ⁽²⁾, le SEMURPA propose aux personnes retraitées de la ville un séjour dans les Landes dans le villagevacances « Le Junka » à Vieux-Boucau. Située sur la côte sud des Landes, la station balnéaire s'étend entre le lac marin de Port d'Albret de 60 hectares, la dune océane et la forêt landaise.

Hébergement et services de qualité

Les participants au séjour seront hébergés dans des chambres de deux personnes. Complètement clôturé, le village « Le Junka » dispose de :

- plusieurs espaces de restauration, couverts et extérieurs, où est servie une cuisine locale de qualité,
- un bar et une vaste terrasse en partie couverte,
- une piscine chauffée,





- un salon TV-bibliothèque,
- une salle de spectacle,
- un terrain multisports et deux terrains de pétanque.

Au programme des excursions : découverte de la station balnéaire de Vieux-Boucau, de la pinasse boucalaise « La Sauvagine », de Capbreton et du marché de Vieux-Boucau, rencontre avec un producteur de vin AOP Tursan et découverte d'une exploitation de vin de sables, visite d'Hendaye, de San Sebastián et de Jaizkibel, visite d'un atelier de fabrication d'espadrilles traditionnelles, découverte pédestre de la forêt landaise, dégustation de vins régionaux et apéro-tapas, ainsi que les diverses soirées à thème organisées au village.

Inscription dès maintenant au Foyer Jacques-Duclos (séjour prévu pour 58 personnes).

Contact : Stéphanie Morlet \cdot 02.38.93.34.18 \cdot stephanie. morlet@ville-chalette.fr

- (1) Service municipal des retraités et personnes âgées.
- (2) Agence nationale pour les chèques-vacances.

Tarif en pension complète:

Personne imposable : 473,81 € Personne non imposable : 313,81 €

Le prix comprend la taxe de séjour, l'assurance annula-

tion, la participation au transport.

Chambre individuelle gratuite si disponibilité.

Centenaire de Mme Suzanne Robert, un évènement célébré comme il se doit

Née à la Ferté-St-Aubin le 19 janvier 2019, Mme Suzanne Robert vient de célébrer son centième anniversaire dans son domicile situé au Lancy. Pour marquer cet évènement, Franck Demaumont, maire, et sa conseillère déléguée aux retraités et personnes âgées, Yolande Vals, se sont joints à la famille et amis pour la féliciter. Toujours autonome et alerte, Mme Robert porte fièrement le siècle passé qui a vu défiler tant d'évènements, d'autant qu'avec son mari, sa fille adoptive et son gendre, elle tenait une brasserie boulevard Voltaire à Paris. Autant dire que les événements de Mai 68 demeurent présents. En 1975 elle quitta Paris pour s'installer à Nargis, puis à

Chalette en 1992 afin de bénéficier des services qu'offre l'agglomération montargoise. Passionnée de mots

croisés, Mme Robert s'adonne à cet exercice quotidiennement. Est-ce là la source de sa forme olympique ?



Culture

Des évènements participatifs et populaires en gestation



Le « vivre-ensemble » est devenu ici et là une formule à la mode. Et si elle est utilisée également à Chalette, la différence c'est qu'ici la municipalité et les services ne se contentent pas de mots mais s'efforcent de traduire ceux-ci en actes. Vivre ensemble ne se résume pas à être ensemble, c'est aussi faire, travailler et se divertir ensemble.

otre ville est riche de son histoire, de ses luttes, de ses cultures et de ses projets. Depuis près de 40 ans, elle ancre dans ses traditions des évènements festifs de grande ampleur dans un constant souci de développer le lien social et la solidarité de proximité. Le Service culturel et les élus souhaitent conforter et développer cette tradition en imaginant des évènements populaires co-construits par le plus grand nombre possible visant à enrichir les échanges entre les différentes composantes de Chalette.

« Les Minuits » comme porteurs du projet

Pour mettre en œuvre ces projets qui se veulent être ceux des habitants et à leur image, le Service culturel propose de travailler avec « Les Minuits », troupe professionnelle de théâtre située à Neuville-sur-Essonne, près de Pithiviers, et qui anime le territoire depuis de nombreuses années par la création d'évènements culturels et festifs en lien avec les collectivités. Cette compagnie théâtrale se réclame des troupes de théâtre forain, mais aussi de celles du Living Theatre ou du Théâtre du Soleil. Son « plus » est d'avoir développé un savoir-faire reconnu dans l'élaboration de projets où la participation de la population est le point central, et l'occupation de l'espace public le terrain de jeu. Elle associe le public à son chemin de recherche et à ses découvertes.

Donner envie de s'exprimer, d'extra-ordinaire, de métissage

Pour mener à bien ces évènements co-construits, « Les Minuits » sont d'ores et déjà partis à l'aventure à travers la ville, sans but prédéterminé, au hasard des rencontres. Peut-être les avez-vous rencontrés à la Fête de la Fraternité où ils ont réalisé une enquête poétique. Petit à petit, ils vont s'approprier la ville et vous inviter à imaginer et vivre des moments festifs, sous des formes et des durées indéterminées. Ainsi, plusieurs initiatives se dérouleront au cours des mois à venir :

- une expo-photos participative autour *Des rêves des Chalettois* (qui fait suite à l'enquête menée lors de la Fête de la fraternité),
- une création participative de paysages éphémères de lumière,
- des scènes de théâtre dans des lieux publics: ateliers divers pour favoriser l'expression individuelle et collective, la cohésion d'un groupe autour d'un projet commun, mettre des mots pour construire ensemble des scènes, pour penser et jouer ensemble, vivre une expérience de théâtre, aussi bien pour les participants que pour les spectateurs.

Dès février, des rencontres vont être organisées pour présenter les projets et permettre aux Chalettois de s'inscrire aux différents ateliers. Chalette Place Commune rendra compte régulièrement de l'évolution des projets.

Sport et loisirs

Des activités pour les jeunes Chalettois pendant les vacances d'hiver



Le Centre de loisirs Aragon accueille les plus jeunes

Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans. Pour leur faire passer d'agréables vacances, les animateurs ont concocté de multiples activités sur le thème « Vivons notre histoire ». On retrouvera des grands jeux, des ateliers créatifs, des sorties piscine ou encore une visite du Muséum d'histoire naturelle.

Un stage avec le Service des sports

Du lundi 11 au vendredi 15 février, le Service des sports de la Ville proposera un stage pour les CM1, CM2 et 6ème. Douze jeunes seront accueillis de 9h à 17h.

Durant ces cinq jours, différentes activités seront proposées : randonnée, sport de raquettes, simulateur de glisse, sports collectifs, jeux d'antan, hockey, escalade, baptême de plongée ou encore foot en salle.

Renseignements et inscriptions au Service scolaire au 02.38.89.59.54.



Il va traverser la Manche à la voile en solitaire



tout juste 14 ans, **Léo Relave**, un jeune du club de l'US Chalette section voile, s'apprête à traverser la Manche à bord d'un « Open-Bic », un dériveur solitaire de 2 m 80.

C'est alors qu'il participait aux APPN (Activités physiques de pleine nature), mises en place pour les CM1-CM2 par le Service des sports de la Ville de Chalette, que Florent Presles, moniteur et président du club, l'a repéré. « Il naviguait de manière bien plus dynamique et autonome que les autres jeunes que nous recevions à l'époque », se souvient Florent. Depuis, Léo n'a plus quitté le club, soit 4 ans de pratique, et chaque

année il franchit un nouveau niveau de perfectionnement.

Cette traversée de la Manche qui se fera entre Cherbourg et l'île de Wight est une idée lancée par Florent. Sachant que Léo est un jeune qui aime les défis, tout ce qui est physique, le dépassement de soi et qu'il est franco-gallois, il lui a alors soumis ce défi qu'il a relevé. Cette traversée aura lieu durant les vacances d'avril, le 21, et devrait durer entre 10 et 13 heures. Bien sûr, Léo ne partira pas seul ; il sera accompagné par un bateau suiveur pour sa sécurité. Pour réussir ce défi, Léo est actuellement en pleine préparation physique et mentale, en parallèle avec ses études car il devra

se dépasser plusieurs heures en mer au milieu des cargos et faire face très certainement à des conditions de mer très difficiles.

Pour aider le club et Léo à financer cette aventure, des partenaires, sponsors et donateurs recherchés. Pour cela, il faut prendre directement contact avec l'US Voile, l'objectif étant de récolter 3 600 euros qui serviront, notamment, à acquérir le matériel dédié à la sécurité des participants (balise Argos, fusées de détresse et autres frais de déplacements...). Une cagnotte en ligne permet à tous de participer sur kisskissbankbank. com (chercher «traversée de la Manche en solitaire»).

Libre expression

→ Le groupe des élu·e·s communistes et républicain·e·s

CHALETTE AVANCE... AVEC VOUS

En presque 50 ans, Chalette, ville ouvrière si souvent décriée et méprisée par la bourgeoisie montargoise, s'est transformée et est devenue une ville majeure de l'agglomération, reconnue et respectée sous l'impulsion des maires qui se sont succédé, Max Nublat, Jean Louis et, depuis 2002, Franck Demaumont.

Aujourd'hui, à moins d'un an de cette fin de mandat, les élus communistes et républicains peuvent être fiers du travail accompli.

Malgré les restrictions budgétaires imposées par les gouvernements successifs, au prix d'une gestion encore plus rigoureuse, nous avons réalisé les engagements pris en 2014 (base de loisirs, piscine, rénovation urbaine, école de Vésines, rénovation des foyers de personnes âgées, etc.).

Mais surtout, nous avons pu créer du lien social avec la population grâce à l'impulsion de jeunes et nouveaux élus, avec notamment Chalette fait son (f)estival, la Fête de la Fraternité, le Printemps de la Jeunesse, une régie de quartiers, la Fête de Chalette.

C'est dans cet esprit qu'il a été décidé d'aller à la rencontre des Chalettois : ÉCOUTER, TE-NIR COMPTE, FAIRE ENSEMBLE.

Ceci est le résultat d'une volonté politique basée sur des valeurs de justice sociale, de solidarité, d'écoute, de luttes avec la population.

Ce qui est réalisable à Chalette l'est aussi au niveau national. Malheureusement, ce n'est pas le choix qu'a fait le gouvernement. M. Macron, dans sa politique ultralibérale, est à contrecourant de la volonté des Français.

Les mouvements sociaux actuels démontrent combien sont excédés les Français, et les Chalettois, contre cette politique en faveur des très riches et du patronat. Leurs revendications sont légitimes: pouvoir d'achat, justice fiscale, services publics, démocratie citoyenne, écologie. Elles sont portées par les élus communistes et républicains depuis des décennies.

Agissons ensemble dans le rassemblement des forces populaires pour de véritables avancées

Si M. Macron était comme les élus de Chalette, à l'image de leur ville dans sa diversité, à l'écoute des citoyens, il n'aurait pas besoin d'un grand débat, il aurait déjà répondu aux revendications des Gilets jaunes avant la prise des ronds-points.

POUR CHALETTE, CONTINONS À AVANCER AVEC VOUS!



→ Le groupe des élu·e·s socialistes

Des engagements tenus...

La nouvelle piscine municipale, le réaménagement de la base de loisirs, le centre de santé municipal, le nouveau groupe scolaire de Vésines, les travaux de la crèche municipale Danièle Casanova, le réaménagement du bourg...

Des exemples, des marqueurs forts de notre ambition pour la ville et surtout de nos engagements envers les châlettois lors des dernières élections municipales de 2014.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à moderniser la ville et d'avoir été dignes de votre



L'élu Unicité

Texte non parvenu



→ Le groupe des élu·e·s Les Républicains

Texte non parvenu



→ Le groupe des élu·e·s Front National

- 1 Attention, suite au PLU (Plan Local Urbain), des biens peuvent passer de constructibles en inconstructibles donc soyez vigilants, demandez à voir les plans pour visualiser le nouveau classement de votre bien.
- 2 Côté « gilets jaunes », le maire de Châlette enfile un gilet jaune pour mieux appâter le
- 3 Quant au cahier de doléances, déposé en mairie, il est à spirales et les pages ne sont pas numérotées?

État civil:

Naissances:

- Inaya KAMECHE
- Imrane MALGHI
- Samuel LUCAS
- Marlone PETIT NSEKE
- Mina DOGRU
- Ela TASKALE
- Hélios PELLETIER
- Emmanuel TOMBOZAZA DE
- Inaho JEANBAPTISTE SCAN-**DELLA**
- Inaya KEDHIRI
- Fares BRAC

Décès :

- Amélie AHO
- Étienne CHAMPION
- Michel MARTIN
- Toumia DRAIEF EP BAHI
- Odette RIGOLLET (MAL-COËFFE)
- Andrée CHAMPION (CO-MAILLE)
- Denise GARNIER (SIMÉON)
- Claude MERCIER
- Jacqueline BLAIN
- Francisca MELERO MOYA
- Mauricette IGUEMRAOU (DIOT)
- Andrée FRÉREUX (GRABOWSKI)
- Gabrielle EGGER

Vœux de la municipalité

Le personnel communal à l'honneur



Vanathy Lankeswaran, collégienne chalettoise qui a remporté le concours national *Big challenge* des classes de 4° en 2018, récompensée par le maire Franck Demaumont.



'est le vendredi 18 janvier que s'est déroulée la cérémonie des vœux de la Municipalité au personnel. L'occasion pour le maire de faire le bilan de l'année écoulée et de remercier l'ensemble des agents pour leur investissement. « Cette soirée, c'est aussi une bonne manière de mettre à l'honneur le service public communal, de vous mettre à l'honneur, parce que c'est vous qui faites vivre ce service public au quotidien, dans des conditions parfois difficiles, mais toujours avec cette volonté de répondre aux attentes de nos concitoyens [...]. Alors merci pour tout ce travail! Merci de servir Chalette et les Chalettois comme vous le faites! Merci de mettre vos compétences, votre dévouement et votre enthousiasme au service de Chalette! » devait déclarer le maire en

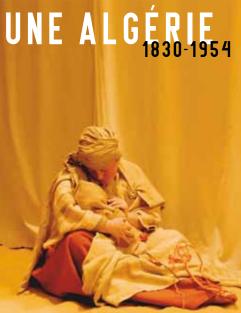
préambule de son intervention, laquelle s'est poursuivie par l'annonce de la mise en œuvre d'un Plan d'action pour l'amélioration du service public communal dont l'objectif est de faire évoluer la façon de travailler, tous ensemble, maire, élus, cadres et agents. Et le maire d'ajouter : « C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous associer toutes et tous à la réflexion. Nous sommes volontaires, décidés et motivés pour continuer de faire avancer notre service public et, avec lui, toute notre ville, au service de ses habitants ». La soirée s'est poursuivie par la présentation des félicitations aux agents médaillés et retraités de l'année, et par le repas et la soirée dansante, le tout dans la convivialité, permettant à chacun d'échanger et de se retrouver dans un autre cadre que celui du travail.



À l'affiche







VENDREDI

MARS

20H30

THÉÂTRE - À PARTIR DE 12 ANS

Le **Théâtre des Minuits** nous raconte sans aucun parti pris, sans aucun jugement, l'histoire d'une colonisation qui a viré au drame. La pièce s'arrête juste avant la guerre parce qu'elle n'explique rien, tout s'est joué avant. Tout le monde y a la parole, tout y est dit et chacun est invité à « regarder l'autre », celui « d'en face », avec l'espoir « d'en sortir par le haut », dans l'envie d'une sincère fraternisation.

90 personnages, une grande fresque pleine de couleurs, de costumes et d'envie de Paix.

71

MARS

14H · 20H30

THÉÂTRE - À PARTIR DE 15 ANS Compagnie **Je est un autre**.

Une œuvre, Les bonnes de Jean Genet. Une relecture, la place du fantasme. Une source d'inspiration, l'affaire Papin. Un mobile, la passion. Une arme, le poison. Un assassin, la folie... Pièce emblématique de Jean Genet, Les bonnes nous transporte dans l'univers intrigant de Claire et Solange, deux domestiques jouant en cachette à incarner Madame, leur maîtresse. Dans cette mise en scène résolument contemporaine, les codes traditionnels du théâtre côtoieront ceux des séries policières.

f

www.facebook.com/lehangar45/





Brèves

Ateliers informatiques de l'EPN

Le samedi à 10h

9 février : tableur (suite)
16 février : découverte de Paint 3D (Windows 10)
23 février : traitement de

texte 1

Ludothèque

Après-midi ludique jeudi 7 février de 14h à 16h
Soirée jeux vendredi 8 fé-

vrier de 19h30 à 22h30

Conciliateur

• Prochaine permanence mardi 5 février sur rendezvous au 02.38.89.59.43/45

Avocat conseil

• Prochaine permanence mercredi 27 février sur rendezvous au 02.38.89.59.43/45

Musée d'école Fernand-Bouttet

• Animation gratuite *atelier calligraphie* à 15h **samedi 9 février**.

Amis des écoles de Chalette (AEC)

• Concours de belote dimanche 24 février de 14h à 19h30, salle polyvalente de l'école Camille-Claudel.

Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

• Journée d'information et portes ouvertes à l'IFSI, rue du château à Chalette le **mercredi 6 février** de 15h à 17h. Présentation des nouvelles modalités d'entrée en formation d'infirmier-ère-s et voie d'accès via la plateforme « Parcoursup » ou la formation professionnelle continue.

Conseil municipal

• Prochaine séance ordinaire publique **lundi 4 mars** à 20 h 30, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.